



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2022**

Le 30 août 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 août 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Loïc MORTHON, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absente excusée : MME Florence PAYS

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

I-1° Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2° Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juin 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 28 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3° Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Circulation	28/06/2022	Arrêté n°2022/67 portant interdiction de la circulation Rue des Fagots et Rue du Cimetière du 29/06 au 01/09/2022.
Assurance	02/07/2022	Déclaration de sinistre auprès de l'assurance GROUPAMA suite à un accident survenu le 02/07/2022.
Circulation	06/07/2022	Arrêté n°2022/68 portant interdiction de la circulation Rue des Michaux et Route des Bravards du 29/06 au 01/09/2022.
Devis	08/07/2022	Signature du devis d'EUROVIA pour la signalisation des plateaux ralentisseurs et la pose de barrières pour un montant de 11 256,00 € TTC.
Devis	22/07/2022	Signature du devis de SOLUTIONS PRO pour l'achat de matériel pour la salle des fêtes (verres à pied, corbeilles à pain, percolateur, machine à glaçon, carafes ...) pour un montant de 1 145,28 € TTC.
Devis	25/07/2022	Signature des devis de BIGELEC pour le remplacement de 3 blocs de sécurité à l'école pour un montant de 288 € TTC et de 7 blocs de sécurité à la salle des fêtes pour un montant de 816 € TTC.
Travaux	01/06/2022	Arrêté n° 60/2022 portant restriction de la circulation avec mise en place d'un alternat manuel pour un raccordement électrique 2 bis Rue des Michaux à partir du 13 juin 2022 et pour une durée d'un mois.

Déchets	19/07/2022	Demande au SBA de mise à disposition d'un container à verre et du changement du bac jaune au stade.
Scolaire	01/08/2022	Réponse négative de la Région Auvergne concernant la demande de création d'un arrêt de bus aux Baraques.
Circulation	01/08/2022	Arrêté n°2022/69 portant restriction de la circulation au n°30 les Moussouves pour la réalisation d'un raccordement aux réseaux.
Travaux	01/08/2022	Arrêté n°2022/70 portant permission de voirie à la SEMERAP pour un branchement au réseau d'eau potable au 25/27 Port de Ris.
Circulation	04/08/2022	Arrêté n°2022/71 portant interdiction de circulation Place Paul Liobat les 06 et 07 août 2022.
Travaux	04/08/2022	Arrêtés n°2022/72 et 73 portant permission de voirie à la SEMERAP pour des travaux de recherche de vannes et de purges aux Baraques.
Travaux	11/08/2022	Arrêté n°2022/74 portant permission de voirie à ENEDIS pour effectuer des travaux d'alimentation électrique basse tension pour futur producteur au lieu-dit Le Beaudinet.
Devis	16/08/2022	Signature du devis de DETERCENTRE pour l'achat de 2 aspirateurs pour l'école pour un montant de 360,96 € TTC.
Devis	17/08/2022	Signature du devis de ELECTRICITE GENERALE pour la mise aux normes électriques au stade pour un montant de 2 455,64 € TTC.
Festivités	23/08/2022	Arrêté n°2022/75 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association Pétanque Limonoise à l'occasion du tournoi de pétanque du 27 août 2022.
Festivités	23/08/2022	Arrêté n°2022/76 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson au Comité des Fêtes à l'occasion de la fête du Saumon du 04 septembre 2022.
Festivités	23/08/2022	Arrêté n°2022/77 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association USL à l'occasion du tournoi de foot du 03 septembre 2022.
Travaux	26/08/2022	Arrêté n°2022/78 portant permission de voirie à la SEMERAP pour effectuer des travaux de branchement au réseau d'eau potable à la Goutelle
Devis	26/08/2022	Signature du devis de DETERCENTRE pour l'achat de produit d'entretien pour un montant de 367,96 €.

Monsieur le Maire précise qu'une commission travaux se réunira pour étudier la pose des barrières autour de l'école et sur la place de la mairie.

II-1°) Information sur la répartition de la taxe d'aménagement.:

Monsieur le Maire explique que la loi de finances initiale pour 2022 prévoit le versement de la taxe d'aménagement aux EPCI. Ce qui génère une grosse perte financière pour les communes. Pour l'instant la Communauté de Communes Plaine Limagne refuse de délibérer sur cette répartition. Une décision sera à prendre au moment de l'adoption du PLU i au plus tard. Le Président de la CCPL envisage le cas échéant de rendre l'intégralité ou tout au moins la majeure partie de cette taxe aux Communes.

Arrivée de Madame Stéphanie BURIAS à 20h13.

II-2°) FIC 2022 :

Monsieur le Maire indique que la subvention DETR 2022 pour le projet de maison des associations a été refusée. Cette subvention représentait une aide financière de 30 % des travaux HT. Cette demande sera réitérée en 2023.

Il explique qu'en parallèle il convient d'annuler la demande de FIC 2022 pour ce même projet, mais qu'il est encore possible de déposer un autre projet.

L'achat et l'installation des nouveaux jeux à l'école sont éligibles.

Pour rappel le coût de ce projet est de

- 5 772 € pour les jeux
- 2 530 € pour l'installation

soit 8302 € TTC au total.

La subvention s'élèvera à 1673,52 €.

Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte de déposer cette demande.

Concernant le projet de maison des associations, Monsieur le Maire indique que si la subvention de la Région d'une hauteur de 40 % des travaux HT est accordée, seule la demande de DETR sera renouvelée en 2023 pour le projet de maison des associations.

En effet, la subvention FIC 2023 pourrait être faite sur un projet de réfection et d'aménagement de la place de l'Eglise.

M. Loïc MORTHON précise qu'il faudra être vigilant pour ne pas que la construction de la future maison des associations endommage les travaux réalisés sur la place de l'Eglise.

M. Bernard GOLFIER indique que certains riverains ne souhaitent pas de rénovation de la voirie pour éviter une vitesse excessive, mais que d'autres y sont favorables.

Mme Muriel DELAGE se questionne sur la nécessité d'insister sur le projet de maison des associations si les subventions sont de nouveau refusées en 2023.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une promesse de campagne mais qu'effectivement d'autres projets pouvant bénéficier à tous les administrés pourront être proposés.

Mme Muriel DELAGE pense plutôt à investir dans l'existant comme un réaménagement de la salle des fêtes.

Mme Astrid ZANUTTO demande si d'autres aides financières existent pour un local pour un commerçant.

M. le Maire indique un plan de relance aurait pu être utilisé pour ce type de projet.

M. le Maire propose de retenter la demande de DETR en 2023 et de prendre une décision si elle n'est pas obtenue.

Concernant le projet FIC 2022, les travaux sont terminés. Les jeux ont été installés à l'école. Il reste un jeu à bascule à mettre au parc en remplacement de celui cassé.

Madame Astrid ZANUTTO précise que le panneau de basket de l'école sera réparé et déplacé sous le préau. Un nouveau filet a été commandé mais n'est pas encore arrivé.

III-1°) Recensement de la population 2023 :

Monsieur le Maire explique que les personnes proposées lors de la dernière réunion du conseil municipal n'ont pas répondu favorablement.

Il indique que la candidature de Madame Françoise GOLFIER a été reçue en mairie. Cette habitante de Limons a déjà effectué la mission d'agent recenseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette candidature.

III-3°) Rapport sur le prix et la qualité de service 2021 du Syndicat Basse Limagne.

Le rapport 2021 a été établi et adopté par le conseil syndical du SBL le 09 juin 2022.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal et peut être consulté par les usagers.

III-4°) Désignation d'un correspondant incendie et secours :

Monsieur le Maire explique que la loi sur la sécurité civile et notamment le décret du 29 juillet 2022, prévoient la nomination d'un correspondant incendie et secours parmi les membres du conseil municipal (seul le Maire ne peut pas être désigné). Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après s'être proposé, Monsieur Loïc MORTHON est désigné représentant incendie et secours pour la Commune de Limons.

Pour information, Monsieur le Maire explique que les services de la gendarmerie ont demandé le recensement des lieux de stockage de foin sur la Commune, en lien avec les récents incendies. La liste des agriculteurs sera

envoyée en précisant que plusieurs particuliers possèdent également du fourrage mais qu'il est difficile de les répertorier.

III-5°) Désignation d'un correspondant ambroisie :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, il y a lieu de nommer des référents communaux.

Deux personnes doivent être désignées, un élu et un agent municipal.

Des formations seront proposées aux référents pour leur permettre de gérer les problèmes d'ambroisie sur le territoire communal (signalement, accompagnement de la population).

Monsieur Matéo MOREL et Mme Sophie PRODEL sont nommés correspondant ambroisie.

Monsieur le Maire propose également d'être désigné représentant RGPD pour la Commune. Le Conseil Municipal accepte.

III-6°) Création de numéros de rue au Ruisseau de Char :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une habitante du lieu-dit le Ruisseau de Char pour la création de numéros de rue.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 5 habitations et que la Commune possède déjà les plaques a distribué aux habitants concernés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de numéros de rue dans ce hameau.

IV-1°) Création et suppression de poste :

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler le contrat de Madame Aurélie TOUNISSOU pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour rappel cet agent s'occupe de l'entretien des locaux (mairie, salle des fêtes et école). Elle effectue également des remplacements à l'école, notamment à la cantine scolaire.

Pour cette nouvelle année cet agent sera également en poste à la garderie périscolaire pour aider l'agent déjà en place au vu du grand nombre d'enfant.

Un poste de 11h hebdomadaire est proposé.

Mme Muriel DELAGE demande s'il s'agit de contrat pour accroissement d'activité ?

M. le Maire lui indique qu'il s'agit de contrat pour besoin de services, renouvelable avec possibilité de création d'un avenant.

Mme Astrid ZANUTTO indique qu'il s'agit de 11h annualisées avec moins d'heure en été et pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat de cet agent pour l'année 2022/2023 à hauteur de 11h hebdomadaire.

Monsieur le Maire indique que le contrat PEC jeune se termine le 14 septembre 2022, il était d'une durée de 9 mois renouvelable.

Il indique que les conditions de ce contrat ont évolué et que le renouvellement sera possible uniquement pour 6 mois.

La prise en charge par l'Etat sera comprise entre 40 et 80 %. Pour l'instant le taux n'est pas connu.

Il indique que dans le budget 2022, les remboursements n'avaient pas été inclus et que même si le taux d'aide diminue il n'y aura pas d'impacte sur le budget communal.

Une décision sera prise une fois le contrat terminé sur la nécessité et la possibilité de conserver un 3^{ème} agent technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat PEC Jeune pour une durée de 6 mois à hauteur de 30h hebdomadaires.

IV-2°) Renouveau de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraite auprès du CDG 63 :

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion a créé un service portant assistance retraite pour traiter les dossiers en lien avec le personnel communal.

La Commune de Limons était déjà adhérente mais le contrat s'arrête le 31 décembre 2022, il convient donc de le renouveler pour 3 ans.

Cette adhésion prévoit une participation financière de 150 € annuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette adhésion.

V-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission actions sociales et affaires économiques :

Madame Anne-Laure CIBERT indique que sa commission s'est réunie le 30 juin dernier. Elle a reçu Madame Delphine BARGIBAU, agent AXA Assurance et Adjointe au Maire à la Commune de Saint-Laure, pour une présentation de l'offre santé communale.

Elle explique que l'offre santé communale est une convention signée entre AXA et la Mairie de Limons permettant :

- Aux retraités de bénéficier de 25%
- Aux fonctionnaires de bénéficier de 25% (même ceux non domiciliés sur la commune de Limons mais ayant leur activité sur la commune de Limons)
- Aux personnes ayant leur entreprise (ex. les auto-entrepreneurs) et les agricultures de bénéficier de 25 %
- Les autres personnes de bénéficier de 15 %

Cette convention n'oblige aucune participation financière de la Commune.

Les offres sont adaptées aux besoins de chaque personne.

Madame BARGIBAU se déplace chez les personnes intéressées.

Si la commune de Limons est intéressée par sa démarche, Madame BARGIBAU organise une réunion d'information avec la population, introduite par le Maire ou l'Adjointe en charge du social. La commune lui met une salle à disposition. Elle fournit les flyers d'invitation à distribuer pour la réunion ainsi que les affiches et offre un pot de l'amitié à l'issue de la réunion.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils veulent lancer cette démarche dans l'immédiat.

Mmes Muriel DELAGE et Astrid ZANUTTO proposent de ne pas attendre et de signer la convention tout de suite.

Mme Anne-Laure CIBERT précise que cela n'engage pas la commune par la suite si les administrés ne sont pas intéressés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec AXA.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO indique que sa commission ne s'est pas réunie et qu'un point sur les travaux à l'école a déjà été fait.

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS à 20h51.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'une demande de devis sera faite pour l'aménagement paysagé des parterres de la rue de la Jonchère.

Monsieur le Maire explique qu'initialement l'entreprise EUROVIA devait réaliser la mise en place de terre et de pouzzolane. Les employés municipaux devraient finalement s'en occuper.

Madame Laurence SOULERAS ne souhaite pas engager de frais supplémentaires pour cet aménagement et préfère qu'il soit réalisé par les agents de la Commune.

MM Matéo MOREL et Bernard GOLFIER lui précisent qu'il s'agit simplement d'une demande de devis qui n'engage à rien.

Monsieur Bernard GOLFIER explique qu'un pont situé sur un chemin communal s'effondre au Port de Ris. Il propose de vérifier si l'entretien incombe bien à la Commune avant de réaliser les travaux de réparation nécessaires.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que le panneau « sortie de véhicule » installé au Port de Ris doit être déplacé.

Il indique que les travaux d'installation d'un robinet et d'un bac à l'extérieur des vestiaires du stade seront terminés à la fin de la semaine, avant le tournoi de foot et la fête du saumon.

Il propose également de demander un devis à l'entreprise FUMOUX pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

MM. Loïc MORTHON et Florian DE OLIVEIRA rappellent que la fête du Saumon aura lieu dimanche 4 septembre.

L'aide de tous les élus sera nécessaire.

IV-2°) Communications du Maire :

Voie Verte :

Une réunion avec les élus municipaux a eu lieu en mairie le 29 juin.

Le futur tracé a été présenté.

Madame Anne-Laure CIBERT explique que concernant les Moussouves, une proposition a été faite pour que la voie verte ne traverse pas le village mais passe plutôt par les chemins existants.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion organisée par les services du Département et la Chambre d'Agriculture aura lieu en mairie le 19 septembre avec les agriculteurs des Moussouves. Le tracé de la voie verte sera envoyé à tous les conseillers.

Nettoyons Limons :

La matinée nettoyons limons initialement prévue le 10 septembre 2022 sera reportée au printemps.

Madame Anne-Laure CIBERT propose de la prévoir pendant la semaine verte.

Réunion Publique :

La prochaine réunion publique se tiendra à la salle des fêtes le vendredi 25 novembre 2022 à 18h30.

Visite de quartier :

La visite des quartiers concernant la rue de la Jonchère aura lieu le mardi 20 septembre 2022 à 18h30 à la grange sise dans cette rue.

Mise aux normes électriques au stade :

Monsieur le Maire indique que des travaux de mise aux normes électriques ont été fait au stade sur le coffret extérieur.

Association SOLEX Club :

L'association SOLEX Club du Puy-de-Dôme organise une sortie-promenade qui traversera la Commune le dimanche 25 septembre 2022 aux alentours des 11h30.

Formations PSC1 et adaptations des plantations au climat :

Une formation aux premiers secours PSC1 sera organisée par le CNFPT à Limons pour tous les agents municipaux.

Une formation a lieu à Randan concernant l'adaptation des plantations au climat. Les agents techniques ont été conviés.

Demande de travaux :

Une demande de Monsieur Stéphane GARDETTE a été reçue concernant la création d'un accès temporaire à sa propriété par la Place Jules Barraud. Les frais engendrés seront pris en charge par le demandeur.

M. le Maire propose de voir d'abord avec les propriétaires riverains, la possibilité de passer par leur terrain.
Mme Astrid ZANUTTO souligne que les enfants attendent le bus sur ce lieu et se pose des questions sur la sécurité.

Mme Laurence SOULERAS propose d'adapter le passage des engins en fonction des horaires du bus scolaire.

Place de l'Eglise :

Une demande de devis a été faite à l'entreprise PARRA Richard concernant un projet de réfection et d'aménagement de la place de l'Eglise.

Ce projet pourrait comporter :

- Un aménagement en herbe devant l'église
- La mise en place de pavés devant l'église (pavés récupérés lors des travaux de la rue de la Jonchère)
- Rétrécissement de la route
- Trottoirs réalisés coté grange

Une réunion de la commission travaux aura lieu pour préparer ce projet. Une demande de subvention au titre du FIC 2023 pourra être demandée.

V -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande si des travaux de lasure sur la porte de l'église sont prévus. Monsieur Bernard GOLFIER lui indique qu'ils se feront en même temps que la lasure sur d'autres bâtiments communaux.
- Madame Muriel DELAGE fait part de la vitesse excessive au Port de Ris.
M. le Maire propose de demander une étude aux services du Département pour l'installation de chicane.
M. Bernard GOLFIER explique que le marquage au sol 50km peut faire ralentir les usagers de la route.
M. Florian PARRA demande si un reversement à la Commune d'une partie des amendes réalisées par un radar est toujours d'actualité ?
La mise en place d'un radar pédagogique sera étudiée.
M. le Maire indique qu'un habitant de La Potence a demandé l'installation d'un radar tourelle pour faire ralentir les automobilistes. Aucune réponse ne lui a été donnée pour l'instant.
- Madame Muriel DELAGE explique que la Commune de Saint-Priest Bramefant avait réalisé un album avec les vieilles photos de classes des enfants de la Commune. Elle propose de réaliser le même album à Limons.
Mme Laurence SOULERAS propose de lancer un appel à la population pour obtenir des photos.
M. le Maire propose de demander également à Mme Catherine IRLLES ancienne directrice de l'école.
M. Loïc MORTHON propose de mettre un onglet sur le site internet de la Commune.
Mme Anne-Laure CIBERT propose également de mettre un petit article dans le prochain écho-limonois.
M. le Maire propose la réalisation d'une exposition photos des anciens de la Commune.
- Monsieur Florian DE OLIVEIRA informe d'une demande d'un administré d'une attestation concernant les coupures d'électricité du 19 août dernier pour son assurance. Mme Sophie PRODEL lui indique que l'attestation lui a été transmise.

III -2°) PLUi :

Monsieur le Maire explique que les services de l'Etat ont retoqué le dernier projet du PLUi. Il convient donc de débattre à nouveau sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – PADD.

Il indique que la Commune de Limons fait partie des rares Communes ayant assez bien travaillé sur le projet de zonage et que les propositions sont assez favorables.

Il rappelle que le projet de PLUi prévoit une augmentation de 1% des logements sur 10 ans.

M. Loïc MORTHON demande si ce projet doit être obligatoirement voté par la Commune.

M. le Maire lui répond qu'il n'est pas possible de faire autrement.

Mme Laurence SOULERAS souligne que la Commune n'est plus maître de la situation.

M. Loïc MORTHON demande si tous les administrés sont au courant de ces modifications.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de contacter tous les habitants individuellement mais que les informations sur la révision sont disponibles dans les comptes-rendus des conseils municipaux.

M. le Maire explique que certains administrés ont fait part de leur souhait de déclasser leur parcelle. Certaines zones ont donc été enlevées sur demande.

M. le Maire indique que la création d'une zone économique a été faite pour un artisan de la commune qui souhaite implanter son local.

Il présente le projet d'extension de 2 administrés qui pourrait créer un lotissement. Ce projet rentre dans le cadre de la revalorisation des bourgs.

Mme Laurence SOULERAS craint que le projet n'aboutisse pas.

M. le Maire propose de faire un courrier au demandeur stipulant que si le projet n'a pas été réalisé sous 10 ans, les parcelles concernant sortiront de la zone constructible. Ce courrier sera signé également par les services de la Communauté de Communes.

La possibilité d'instaurer une taxe sur les terrains non bâti pourra également être une solution pour créer de nouvelles constructions.

Mme Laurence SOULERAS propose d'accepter ce projet uniquement si un courrier est fait en cas de vente des parcelles.

M. le Maire explique qu'une zone d'extension avec la possibilité de 4 logements est proposée au bourg du Port de Ris.

M. le Maire explique que les autres demandes des administrés ont été refusées.

Il indique que concernant la Potence, le hameau est trop petit pour obtenir une zone d'extension. Toutefois une zone économique sera créée.

La séance est levée à 22h07.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons